CONDITIONS GÉNÉRALES SÉIOURS DE VACANCES ADAPTÉES

Article 1 : AUTONOMIE

Des conditions particulières s'appliquent aux séjours pour personnes de très bonne somme de 30 € par semaine semble suffisante. autonomie · cf article 15

Les différents séjours s'adressent à toute personne majeure, déficiente mentale sans OBLIGATOIREMENT POUR SUIVRE LES PRÉCONISATIONS DE l'Agence Régionale trouble de comportement, n'ayant pas de problème de motricité, sous réserve de de Santé, les traitements médicaux seront gérés avec des piluliers sécurisés. compatibilité avec la vie collective.

L'évaluation de l'autonomie du vacancier est primordiale pour une meilleure orientation du séjour. Nos séjours s'adressent à des personnes de très bonne, bonne et moyenne séjour une ordonnance de moins de 3 mois et valable uniquement pour la durée autonomie, travailleurs en ESAT, Entreprise Adaptée ou résidents en foyer occupationnel du séjour (1 à 3 semaines). et fover de vie (un animateur pour 9 personnes).

Le choix du séjour doit se faire en fonction des aptitudes physiques, intellectuelles, mais aussi des capacités à partager la vie de groupe. En cas d'incompatibilité évidente maladie vous seront adressées après le séjour avec la facture correspondante. avant ou pendant le séjour, tout sera mis en œuvre pour proposer de nouvelles pour les soins nécessitant l'intervention d'infirmiers libéraux pendant le séjour, des activités suivant le niveau d'autonomie, tout en informant l'établissement d'accueil prescriptions médicales, ainsi que la carte Vitale, sont exigées. ou le responsable légal.

Cependant, en cas d'impossibilité de prise en charge dans ces conditions (notamment le taux d'encadrement), le centre se réserve le droit d'interrompre le séjour d'un vacancier; dans ce cas, aucun remboursement ne saurait être consenti.

Article 2: NOS TARIFS COMPRENNENT:

- l'hébergement, la restauration, les activités, les sorties, l'encadrement adapté, le transport interne et l'entretien du linge (séjour de plus d'une semaine),
- les piluliers sécurisés hebdomadaires préparés par notre pharmacie partenaire
- la gestion de l'argent de poche,
- les transports durant les séjours,
- la veille et surveillance de nuit.

Article 3: NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS:

- les dégâts matériels volontaires,
- les soins particuliers permanents,
- les actes médicaux prescrits durant le séjour résultant d'un manque de médicaments (renouvellement d'ordonnance) sont à la charge du vacancier.
- les transports (arrivée et départ) entre le Bol Vert et la gare de Fourmies, située à 10 km : forfait de 10 €,
- préparations spécifiques (20 € par semaine),
- la prise en charge au-delà de l'heure de départ indiquée sur les documents de (voir article 3). voyage (facturée 15€ l'heure) ainsi que les repas supplémentaires éventuels Certaines activités de nos séjours peuvent être déconseillées en fonction des (facturés 13€13 le repas et 9€00 le pique-nique).

Article 4: INSCRIPTION ET RÈGLEMENT

Tel. 03.27.60.84.84 ou contact@bolvert.com pour demander un dossier. Renvoyer la demande d'inscription avec les pièces jointes et complétées :

- Fiche d'inscription
- Les fiches de renseignement 1 et 2
- Le document de voyage
- Chèque d'arrhes (30% du montant du séjour)
- L'ordonnance médicale de moins de 3 mois uniquement pour la durée du séjour.

Après validation par notre équipe médicale, vous recevrez la pochette de voyage du Durant le séjour, si vous désirez avoir des nouvelles d'un ou plusieurs vacanciers, séjour. Les arrhes sont alors encaissées.

La date limite des inscriptions est 1 mois avant la date de début du séjour

Le solde est à régler à réception de la facture. Les inscriptions acceptées dans le mois Article 14 : ACTIVITÉS précédant le début du séjour doivent être accompagnées du montant intégral du Tous nos séjours comprennent des activités de loisirs. Sans justificatif de contre-

Article 5 : CHÈQUES ET BONS VACANCES

Ils sont acceptés en règlement des frais de séjour, ainsi que les bons CAF.

Article 6 : DOSSIER D'INSCRIPTION ET DOSSIER MÉDICAL

Les dossiers doivent être remplis intégralement le plus précisément possible et Le vacancier peut gérer lui-même son traitement médical. nous être retournés 15 jours après l'inscription. Les dossiers doivent être complets La présence d'un guide varie de 2 à 7 heures/jour. Le vacancier gère lui-même les accompagnés de toutes les pièces demandées. Les horaires SNCF doivent temps de toilette, les temps libres et de somméil. impérativement être renseignés dans le document de voyage.

Article 7: ANNULATION

Pour toute annulation seront retenus:

- le montant des arrhes avant 30 jours de la date du début du séjour,
- dans les 30 jours avant la date du séjour : 100 % du prix total par personne.

En cas d'hospitalisation, les arrhes seront remboursées sur justificatif.

Article 8 · LF LINGE

Le linge doit être impérativement identifié au nom du vacancier (nominette cousue). Le Bol Vert décline toute responsabilité en cas de perte du linge ou de problèmes liés au lavage. Le linge doit être en quantité suffisante (trousseau pour 1 semaine au minimum). Une lessive par semaine est prévue systématiquement pour les séjours de plus d'une semaine.

Article 9: L'ARGENT DE POCHE

Les loisirs et activités sont compris dans le prix du séjour. L'argent de poche, cependant nécessaire pour les petits achats personnels, peut être géré par chaque vacancier. Dans le cas contraire, la somme sera remise au responsable du séjour et mise au coffre dans une enveloppe avec mention du nom et du montant remis. Une

Article 10 : MÉDICAMENTS

Les piluliers sont préparés par notre pharmacien partenaire; pour ce faire vous devez impérativement nous transmettre au plus tard un mois avant le début du

Pour les soins en cours de séjour, le responsable sollicitera l'intervention d'un médecin. Le Bol Vert avancera si besoin les frais ainsi que les médicaments ; les feuilles de

Article 11 : RESPONSABILITÉS

Le Bol Vert décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur (appareil photo, radio, bijou, etc...) qui n'auraient pas été confiés pour être placés au

En cas de détérioration volontaire, le montant des dégâts occasionnés sera facturé. Le Bol Vert se réserve le droit d'interrompre le séjour du vacancier dont le comportement trouble le bon déroulement du séjour ou place le vacancier ou son entourage en danger. Dans ce cas, aucun remboursement ne saurait être consenti.

Article 12: REMARQUES IMPORTANTES

Nous vous informons que l'organisation de nos séjours de vacances adaptées n'est pas prévue pour accueillir les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou ayant des problèmes de motricité et de vue importants. De même, nous ne pouvons recevoir les personnes recevant un traitement d'oxygénothérapie, des personnes souffrant d'épilepsie non stabilisée, d'une cardiopathie sévère invalidante, d'un diabète insulino dépendant non équilibré, d'insuffisance respiratoire sévère (apnée du sommeil), de problèmes de fausses routes à répétition, d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale récentes. Par ailleurs, dans le cas où un vacancier présenterait des symptômes de maladie contagieuse cutanée (gale par exemple) contractée avant son arrivée, son séjour serait interrompu sans indemnité. Le Bol Vert les régimes alimentaires prescrits par un médecin et nécessitant des pourra refuser un vacancier à son arrivée en cas de non respect de ces indications.

Aucun régime alimentaire ne sera mis en œuvre sans prescription médicale détaillée

aptitudes physiques du vacancier, nous vous invitons à le préciser sur le dossier Nous ne pouvons pas accueillir de personnes mineures, même sous la responsabilité

de leurs parents. L'admission de couples est possible mais doit nous être signalée dès l'inscription (indication dans la fiche d'inscription).

Article 13 : COMMUNICATIONS

Le téléphone portable est autorisé à partir du moment où son utilisation ne perturbe pas la vie collective (les repas, les temps de repos, les animations)

n'hésitez pas à joindre le Bol Vert au O3 27 60 84 84. Toute enveloppe timbrée d'avance devra être remise au responsable du séjour.

indication médicale, la responsabilité du Bol Vert ne saurait être engagée quant à la participation du vacancier à ces activités.

Article 15 : CONDITIONS PARTICULIÈRES DES SÉIOURS À LA CARTE POUR PERSONNES DE TRÈS BONNE AUTONOMIE

L'inscription vaut acceptation pleine et entière des conditions.

Les images et programme présents dans ce catalogue ne sont pas contractuels.

www.bolvert.com

Ne pas ieter sur la voie publique



SÉJOURS DE **VACANCES ADAPTÉES** ÉTÉ 2016



du samedi 30 juillet au samedi 20 août 2016



Les vacances adaptées au Bol Vert

Depuis plus de 25 années, le Bol Vert propose aux adultes en situation de handicap léger ou moyen, vivant en établissement ou en famille, des séjours de vacances adaptées à leurs niveaux d'autonomie.

Bol Vert - Rue Clavon-Collignon - BP 16 - 59132 Trélon Tél.: 03 27 60 84 84 - Fax: 03 27 60 84 85 - contact@bolvert.com

SÉJOURS D'ÉTÉ

Ces séjours offrent l'attrait de la campagne avec un accès direct à la petite ville de Trélon. Le Bol Vert est un site sécurisé où tout est centralisé. Les vacanciers ont donc accès aux services et aux activités très facilement. Un cadre rassurant pour profiter pleinement de ses vacances!

Les couples sont les bienvenus en studette et à l'hôtel. La demande doit être précisée au moment de l'inscription.



L'AUTONOMIE

Déterminez le séjour qui vous convient entre

Le choix du séjour guidé par l'autonomie conditionne la réussite des vacances et le confort du vacancier. Ce choix est en fonction des aptitudes physiques,

3 niveaux d'autonomie.		intellectuelles, mais aussi des capacités à partager la vie de groupe.	
Critères d'évaluation	Très bonne autonomie	Bonne autonomie	Moyenne autonomie
Vie quotidienne	Le vacancier n'a pas besoin d'accompagnement pour les actes de la vie quotidienne. Il peut avoir un traitement médical très léger. La personne a une bonne forme physique et n'a aucun trouble du comportement. Il est dynamique, sociable et motivé pour participer aux activités	Le vacancier prend correctement en charge sa vie quotidienne (toilette, habillement et repas). Une fois les repères établis, la participation aux activités nécessitera parfois mais pas systématiquement un accompagnement.	Le vacancier a besoin d'un accompagnement et d'un suivi régulier dans les actes de la vie quotidienne (toilette, habillement, repas et gestion de l'argent de poche).
Surveillance	Le vacancier n'a pas besoin de surveillance.	Le vacancier doit être surveillé.	Le vacancier a besoin d'une surveillance constante pour garantir sa sécurité.
Argent de poche	Le vacancier gère son argent de poche.	Le vacancier peut gérer son argent de poche.	Le vacancier ne gère pas son argent de poche.
Accompagnement	Le vacancier rencontre le guide du séjour en fonction de ses demandes ou besoins ponctuels.	La présence des animateurs et ou professionnels de l'accompagnement est permanente, sur la base de 1 pour 9 vacanciers	Il est nécessaire d'aider le vacancier à se repérer et d'encourager sa participation durant les activités. L'accompagnement est de 1 pour 9 vacanciers, le vacancier doit donc être autonome dans ses petits déplacements ; il doit savoir monter et descendre les escaliers seul ; les fauteuils sont tolérés dans la limite des déplacements longs.
Autorisation de sortie	Le vacancier sort seul.	Le vacancier peut sortir seul, il se repère dans l'espace et dans le temps.	Le vacancier ne peut pas sortir seul.
Autonomie sociale	Personne ayant la capacité de vivre seule chez elle, en maison ou en appartement, bénéficiant au plus d'un suivi type Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.	La bonne autonomie s'adresse typiquement à des personnes travaillant en ESAT et vivant en foyers d'hébergement.	La moyenne autonomie s'adresse à des vacanciers vivant généralement en foyer de vie, en famille ou foyer occupationnel.
11th arrange			

Hôtel des Verriers

Équipements : Chambre de 1 à 2 lits, individuelle ou double. Chaque chambre est équipée d'une douche, d'un lavabo, d'un WC et d'un téléviseur. Capacité d'accueil : 20 personnes Possibilité d'accueil en couple.

Appartements familial

Équipements : Chambres de 2, équipées d'une douche, d'un lavabo, d'un WC et d'un téléviseur (6 studettes de 6 personnes). Capacité d'accueil : 34 personnes

Possibilité d'accueil en couple.

Gîte de groupe

Équipements : Gîte de groupe. Chambres de 2 à 4 lits. Chaque chambre est équipée ďune douche, d'un lavabo et d'un WC. Capacité d'accueil : 29 personnes''

RESTAURATION

Séjours en pension complète

Les petits-déjeuners sont pris dans le gîte, les déjeuners et dîners sont pris au restaurant « La Forge ».

LES ACTIVITÉS

La liste des activités n'est pas exhaustive. Les disponibilités des activités sont assujetties aux conditions météorologiques et aux plannings des partenaires.

Bien entendu les activités du Bol Vert seront proposées également : Piscine hôtelière, animations nature, badminton, mini-golf, balades dans le parc du Bol Vert, découverte de la ferme pédagogique... mais aussi et surtout des moments de détente et de ressourcement.

- Parc arboré
- Spectacles in-situ
- 4 salles d'activités · Zone aquatique :
- piscine, jacuzzi, sauna, aquabike
- Salle omnisports
- Tir à l'arc couvert
- Salle de squash

- · Ferme pédagogique
- Soins aux animaux
- · Équitation, hippologie
- Sorties, rencontres et visites locales
- · Visite de l'ESAT, ateliers et boutique du terroir (possibilité d'achats)
- Soirées dansantes et animées
- · Soirées vidéo-projection et TV



Centre d'Initiation à l'Environnement et ferme pédagogique : ici le potager.



Une approche adaptée

de l'équitation

Une piscine aux dimensions appropriées

L'INSCRIPTION

Modalités et conditions de participation à nos séjours

Envoyer le dossier d'inscription joint obligatoirement des pièces suivantes

- les fiches de renseignement 1 et 2,
- un chèque d'arrhes (30% du montant du séjour),
- la photographie d'identité,
- les copies de :
- l'attestation de sécurité sociale,
- la carte de mutuelle,
- la carte d'identité nationale.
- l'ordonnance médicale pour la durée du séjour, conformément à l'article 10 des conditions générales ci contre.

Après validation par notre équipe médicale, nous vous fournirons «les documents de voyage». Les traitements médicaux seront gérés avec des piluliers sécurisés préparés par notre pharmacien partenaire; vous devez donc impérativement nous transmettre au plus tard un mois avant le début du séjour une ordonnance de moins de 3 mois, valable uniquement pour la durée du séjour (1 à 3 semaines en séjour d'été).

Règlements des séjours : veuillez vous référer aux articles 4 et 5 des conditions générales ci-après.

Les arrhes sont alors encaissées (en cas de non validation, nous vous renvoyons votre chèque d'arrhes).

La date limite des inscriptions pour les séjours d'été est le : 30 juin 2016.

TARIFS DES SÉJOURS D'ÉTÉ

Période du samedi 30 juillet au samedi 20 août 2016* Arrivées les samedis à 14h, départs les samedis à 10h

> Séjour de 7 jours = 890 €; La semaine supplémentaire = 850 €

* pour toute demande de séjour en dehors de cette période, merci de contacter nos services au 03 27 60 84 84 ou par mail à contact@bolvert.com